

PROCES VERBAL de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL

Du 13 DECEMBRE 2022 A 19H

Le 13 Décembre 2022 à 19h, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué le 7 Décembre 2022, s'est réuni dans la salle de la mairie au nombre prescrit par la Loi sous la présidence de Mme VEZAT-BARONIA Maire.

Etaient présents : ALVADO Régis - CARON Sébastien - CARON-JOURDA Yves - CHAGNE Patrick – CHAVY Sophie - ESCORIHUELA Daniel - GARNACHO Lucie - LESUEUR Agathe (à compter point n°3) - LOURDE Michèle - LOZE Caroline - MAILHOL Sylvie - PERSILLON Cyrille - PICARD Serge - PONS Bernard - SANTA CRUZ Roger - SEGALA Laëtitia – SOUCASSE Laurent - SUDRE Agnès – VEZAT-BARONIA Maryse - VOUTZINOS Michel

Procurations : ALBERT Magalie à Cyrille PERSILLON – LESUEUR Agathe à Maryse VEZAT-BARONIA - SOUCASSE-PIQUEMAL Eliane à CARON-JOURDA Yves - MESBAH-LOURDE Pascale à Régis ALVADO

Sylvie MAILHOL est désignée secrétaire de séance

Le quorum étant atteint, Mme le Maire ouvre la séance à 19h05.

Mme le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 22 Novembre 2022 au vote, il est adopté à l'unanimité.

Décision : adoption rejet autre :
 Votée à l'unanimité votée à la majorité (pour : / contre : / abstention :)

Votants : 23	Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0
Adopté à l'unanimité			

Mme le Maire sollicite l'autorisation d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- Extinction éclairage public
- Renouvellement contrat assurance

Ces ajouts sont validés à l'unanimité.

Décision : adoption rejet autre :
 Votée à l'unanimité votée à la majorité (pour : / contre : / abstention :)

Votants : 23	Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0
Adopté à l'unanimité			

III) ACQUISITION BIEN SANS MAITRE

Délibération

Exposé

Information

Agathe LESUEUR rejoint l'assemblée.

Deux parcelles situées sur la commune ont été identifiées comme biens sans maître.

Mme le Maire informe les élus que la commune peut se porter acquéreur de ces biens en respectant la procédure prévue par le Code Général de la propriété des personnes publiques.

Les élus délibèrent et autorisent Mme le Maire à engager cette procédure d'acquisition.

Décision : adoption

rejet

autre :

Votée à l'unanimité votée à la majorité (pour : / contre : / abstention :)

Votants : 23

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité

IV) GESTION DU PERSONNEL : recrutement agents non permanents

Délibération

Exposé

Information

Mme le Maire propose de prendre une délibération autorisant la commune à recourir en 2023 et comme les années précédentes, à des emplois non permanents, afin de faire face à des absences ou des besoins ponctuels.

Décision : adoption

rejet

autre :

Votée à l'unanimité votée à la majorité (pour : / contre : / abstention :)

Votants : 23

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité

D'autre part, elle propose pour renforcer les services techniques de prolonger le contrat de Benjamin ESTEVE jusqu'au 28 Février 2023, à hauteur de 17.5 h/ semaine.

Les élus approuvent à l'unanimité.

Décision : adoption

rejet

autre :

Votée à l'unanimité votée à la majorité (pour : / contre : / abstention :)

Votants : 23

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité

V) PROJETS VOIRIE

Délibération Exposé Information

Mme le Maire propose de demander des subventions pour les projets suivants :

1) Proposition d'installer quatre chicane allée de Bax, pour un montant évalué à 8 200.00 € HT par la société ETPM. Ce dossier pourra être éligible au dispositif « amendes de police » du Conseil Départemental

2) Le second projet porte sur la création d'un itinéraire cyclable et piéton sécurisé, situé route de Carbone entre les ronds-points du bowling et de la pharmacie.
Ce projet chiffré à 165 701.50 € HT pourra faire l'objet d'une demande de subvention auprès du conseil départemental.

3) Mme le Maire propose de solliciter une subvention pour la réfection du trottoir situé rue du Préau, entre le commerce de la fleuriste et celui de l'esthéticienne. Ces travaux ont été estimés à 48 470.00 € HT.

Les élus autorisent Mme le Maire à solliciter des subventions pour ces projets.
En fonction des réponses apportées à ces demandes de subventions, les élus auront ensuite à se déterminer sur la réalisation ou non de ces travaux.

Décision : adoption rejet autre :
 Votée à l'unanimité votée à la majorité (pour : / contre : / abstention :)

Votants : 23	Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0
Adopté à l'unanimité			

VI) REMISE GRACIEUSE LOYER

Délibération Exposé Information

Mme le Maire propose d'octroyer une remise de loyer pour le mois de décembre à M.GARREAU, locataire d'un garage communal.

En effet, ce dernier n'a pas pu accéder au local loué suite à une panne du portail automatique.

Les élus valident à l'unanimité cette remise gracieuse d'un montant de 153.42 €.

Décision : adoption rejet autre :
 Votée à l'unanimité votée à la majorité (pour : / contre : / abstention :)

Votants : 23	Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0
Adopté à l'unanimité			

VII) DEMANDES SUBVENTIONS

Délibération

Exposé

Information

Mme le Maire propose de solliciter des subventions auprès du conseil Départemental pour les dossiers suivants :

- 1) remplacement des menuiseries de la maison des artisans. Le devis n'a pas encore été reçu en mairie
- 2) remplacement des vitrages de la salle polyvalente et de la piscine municipale suite à vandalisme, pour un montant total de 5 863.64 € HT
- 3) une demande de subvention pourra également être demandée pour les travaux d'isolation des combles et planchers de six bâtiments communaux.
La demande de subvention au CD 31 ne portera que sur une partie du reste à charge, puisque 60% de la dépense totale estimée à 13 084.50 € HT, sera éligible à une prime énergie de la CEE.

Ces trois propositions de demandes de subventions sont validées à l'unanimité

Décision : adoption

rejet

autre :

Votée à l'unanimité votée à la majorité (pour : / contre : / abstention :)

Votants : 23

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité

Mme le Maire soumet également au vote des élus les conditions de remboursement d'un prêt consenti par le conseil Départemental pour l'achat du terrain devant accueillir le futur centre SDIS.

Le prêt de 19 500.00 € HT devra être remboursé en 7 annuités de 2 437.00 € HT et une huitième de 2 441.00 € HT.

Les élus valident à l'unanimité les conditions de remboursement de ce prêt.

Décision : adoption

rejet

autre :

Votée à l'unanimité votée à la majorité (pour : / contre : / abstention :)

Votants : 23

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité

VIII) VENTE ET RECYCLAGE LIVRES

Délibération

Exposé

Information

Mme le Maire propose de renouveler l'opération de vente de livres afin de sortir du fonds communal les livres endommagés ou ne présentant plus d'attrait pour les lecteurs.

Ces livres seront proposés à la vente au prix de 1 ou 2 €.

Concernant les livres qui n'auront pas été vendus, ils seront recyclés en partenariat avec une entreprise solidaire de recyclage.

Mme le Maire sollicite l'autorisation de signer la convention de partenariat avec cette entreprise.

Les élus approuvent à l'unanimité les modalités de vente et de recyclage.

Décision : adoption rejet autre :
 Votée à l'unanimité votée à la majorité (pour : / contre : / abstention :)

Votants :	23	Pour :	23	Contre :	0	Abstention :	0
Adopté à l'unanimité							

QUESTIONS DIVERSES

1) Mme le Maire informe les élus qu'elle a donné un avis favorable à la demande du maire de Latrape souhaitant réouvrir à la rentrée 2023, une classe de petite section dans sa commune.

Séance levée à 21h

Le Maire

Maryse VEZAT-BARONIA



La secrétaire

Sylvie MAILHOL